

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LFI-TOKYO DU MERCREDI 16 FÉVRIER 2022

Présents en visioconférence :

Membres	présents	excusés	remplacé par
M. Olivier BROCHET	x		
M. Philippe SETTON	x		
M. Stéphane MARTIN	x		
M. Gilles ALMOSNINO	x		
Mme Catherine OUNSAMONE			
M. Marc-Antoine HUREAU		x	M. Martin (procuration)
Mme Anne-Laure CAMPELS	x		
M. Claude OULHEN	x		
M. René CARRAZ	x		
M. Pierre-François VILQUIN	x		
M. Armel CAHIERRE			
M. Alexandre DUBOS	x		
Auditeurs			
M. Masato TANI		x	
Membres invités			
M. Nicolas THIRIET	x		
Mme Marie DOYHAMBEHERE	x		
M. Gilles SANSEBASTIAN	x		
Personnel invité (vacant)			
M. Airy QUILLERE	x		
M. Thierry CONSIGNY	x		
M. Jean-Marc LISNER	x		
Mme Marie-José MARIE			
M. François ROUSSEL	x		
Mme Yukie KADOTANI		x	

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05.

En préambule, le Directeur de l'AEFE souligne la complexité du contexte sanitaire pour le réseau de l'AEFE et en particulier pour l'Asie, comme l'ont montré la récente bascule en enseignement à distance du LFI-Tokyo et la situation similaire que connaît actuellement le LFI-Kyoto. Malgré les craintes initiales dues à l'émergence du variant Omicron en décembre 2021, 88% des établissements du réseau fonctionnent actuellement en présentiel, pourcentage quasiment équivalent au niveau du 1er décembre. En Asie, ce sont 80% des établissements qui fonctionnent aujourd'hui en présentiel. Le Directeur de l'AEFE adresse ses remerciements à l'équipe de direction

et aux équipes enseignantes de l'établissement pour la qualité du travail mené dans des conditions difficiles, notamment pour l'adaptation dont il a fallu faire preuve.

Il donne ensuite des éléments d'information sur le nouveau règlement de recrutement des personnels résidents adopté lors du Comité technique du 15 février 2022. Il n'est désormais plus possible de recruter des personnels résidents en recrutement différé : les postes de résident vacants ne pourront désormais être pourvus qu'en employant un personnel résidant dans le pays ou un personnel considéré comme en suivi de conjoint. L'Agence va examiner avec chaque établissement les difficultés qui pourraient se poser et un travail de préparation d'une modification réglementaire est à l'œuvre avec le quai d'Orsay. Il espère que cette situation ne posera pas problème au LFI-Tokyo, ce que la proviseure confirme grâce à la présence d'un vivier local de personnels titulaires de l'éducation nationale en disponibilité, sous réserve de l'obtention d'un détachement.

M. L'Ambassadeur Philippe Setton salue au nom de l'Ambassade les membres du conseil d'administration. En ce qui concerne la situation sanitaire, il indique que l'on constate à Tokyo des évolutions contrastées avec un niveau élevé de circulation du virus même si l'on observe un début de tendance à la baisse. Il s'associe aux remerciements du Directeur de l'AEFE à l'égard de la proviseure et de ses équipes pour la façon rigoureuse, efficace et inclusive avec laquelle les difficultés récentes ont été gérées, difficultés que l'Ambassade a suivies avec vigilance. Il remercie la communauté éducative pour son esprit constructif et sa résilience.

Désignation d'un secrétaire de séance (Marie Doyhambehère, proviseure adjointe) et d'un secrétaire de séance adjoint (Pierre-François Vilquin, représentant des parents d'élèves)

1. Affaires administratives

1.1 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1.2 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1.3 Information sur les démissions et carence de membres du conseil d'administration et de l'assemblée des conseillers

M. Fabvre, auditeur français, a présenté sa démission.

Mme Ounsamone, conseillère culturelle adjointe, a quitté le Japon pour d'autres fonctions en France.

M. Alexandre DUBOS a été élu représentant des personnels.

En l'absence de candidatures, le siège de représentant des personnels invité au conseil d'administration et les sièges de représentants du personnel à l'assemblée des conseillers sont non pourvus.

2. Organisation de l'établissement

2.1 Situation sanitaire

La proviseure présente un point de situation.

Le groupe de suivi du protocole sanitaire de l'établissement a proposé des allègements raisonnés et maîtrisés du protocole sanitaire jusqu'en décembre 2021 en raison d'une situation épidémique très favorable (aucun cas positif ou contact recensé pour l'établissement entre début octobre et fin décembre). La situation ayant radicalement changé après les vacances de Noël, l'établissement a réajusté son protocole en suspendant les mesures d'allègement pour mettre en œuvre un protocole sanitaire renforcé. Au regard du nombre important de cas positifs et de cas contact, l'établissement a par ailleurs répondu à une préconisation du centre de santé de Kita-Ku, basculant en enseignement à distance du 21 au 28 janvier 2022 pour l'ensemble des niveaux. Le retour en présentiel s'est effectué sous haute surveillance, avec un contrôle sanitaire renforcé.

Depuis le mois de janvier, le bilan sanitaire est le suivant :

	Nombre de cas positifs totaux depuis le 4 janvier	Nombre de cas positifs en cours de quarantaine	Classes ayant basculé temporairement en enseignement à distance (hors période du 21 au 28 janvier 2022)
Classes de maternelle	36	7	M9: du 14 janvier au 18 janvier
Classes d'élémentaire	108	17	CE1B: du 14 janvier au 18 janvier CM2B : du 15 janvier au 19 janvier CE2B: du 19 janvier au 24 janvier
Classes du collège	63	7	
Classes du lycée	27	3	
Personnels enseignants du 1er degré	10	0	
Personnels enseignants du 2nd degré	14	0	
Autres catégories de personnels	10	2	
Total établissement	268	36	

La proviseure ajoute que la situation étant aujourd'hui sous contrôle, l'établissement devrait être en mesure d'assurer un enseignement en présentiel jusqu'aux vacances de février. Elle s'associe aux remerciements du Directeur de l'AEFE et de l'Ambassadeur pour le travail de suivi et les ajustements effectués par les équipes qui ont été fortement mobilisées.

Le Directeur de l'AEFE souligne l'efficacité des efforts portés par tous, que ce soit au niveau du lycée ou des familles et forme tous les vœux pour que la décrue se confirme.

Un représentant des parents d'élèves témoigne du fait que la fermeture temporaire de l'établissement s'est passée du mieux possible grâce notamment aux aménagements mis en place pour les élèves, au matériel prêté par l'établissement et à la communication effectuée par l'établissement.

3. Ressources humaines et affaires financières

3.1 Point d'information sur les travaux de l'annexe

Le Directeur administratif et financier indique que le chantier avance à un rythme régulier correspondant au planning établi, malgré des aléas et impondérables ayant généré des travaux et des surcoûts supplémentaires :

- . travaux supplémentaires liés au désamiantage : + 10 360 000 yens
- . travaux de mise à niveau du sol : + 7 500 000 yens

. diverses demandes supplémentaires, modifications ou annulations de commandes ou travaux : - 7 092 800 yens

Les réserves restantes pour les imprévus sont de 32 699 105 de yens : 25 millions de yens ont été dépensés sur la ligne budgétaire de 57 millions de yens dédiée aux imprévus.

Les appels d'offres pour la commande du mobilier sont en cours, pour l'annexe comme pour le bâtiment principal. À la question posée par le Conseiller des Français de l'étranger Jean-Marc Lisner, le DAF répond que cet appel d'offres concerne uniquement des sociétés japonaises.

Dans le bâtiment principal, des travaux seront effectués pendant l'été : peinture, changement de sols, aménagement d'une salle de travaux pratiques de sciences, aménagement d'un laboratoire supplémentaire.

Les nouveaux contrats de maintenance sont en cours de négociation. La commission d'appel d'offres pour les renouvellements des contrats d'entretien se tiendra courant mars ou au début du mois d'avril au plus tard.

3.2 Point d'information sur les ressources humaines

3.2.1 Contrats locaux des personnels enseignants

Un point d'étape sur les contrats locaux des personnels enseignants est fait par la proviseure.

Un nouveau cabinet d'avocat, spécialisé en droit du travail, a été sollicité. Il s'agit du cabinet Dai Ichi Fuyo. Plusieurs réunions avec les nouvelles avocates ont permis d'avancer sur les points suivants :

. nécessité de réécriture des contrats et du règlement intérieur ; en attente de la proposition du cabinet d'avocats : contrat pour le 1er degré, contrat pour le 2nd degré et l'EPS, modifications du règlement intérieur. Ces contrats et modifications seront présentés au conseil d'administration de fin d'année.

. suivi par le cabinet du contentieux avec les deux personnels du lycée qui refusent de signer les avenants actuels au contrat ainsi que leur emploi du temps, et continuent à réclamer au lycée des heures supplémentaires que le lycée récuse.

. échanges avec la commission des ressources humaines du lycée, pour présenter et expliciter la problématique et son contexte ; premières discussions sur les futurs contrats (réunion le 17 février 2022).

Le Directeur de l'AEFE remercie la proviseure pour la progression sur ce dossier depuis le dernier conseil d'administration.

Un représentant des parents d'élèves demande si l'établissement a pu avoir des discussions avec les syndicats sur ce sujet. La proviseure répond qu'elle a été interrogée plus particulièrement par un syndicat mais uniquement sur des situations particulières de personnels syndiqués, dont les personnels qui sont en litige avec le lycée. Elle ajoute que l'établissement répond à ce syndicat avec l'appui juridique du cabinet d'avocat.

Le Conseiller des Français de l'étranger François Roussel réitère la suggestion faite au dernier conseil d'administration de se retourner contre le cabinet juridique ayant encadré la rédaction des contrats actuellement en vigueur. Il demande si la question de la faisabilité d'une telle démarche a été posée au cabinet d'avocats avec lequel le lycée travaille actuellement. La proviseure répond que la priorité a été donnée au travail de refonte des contrats mais la question de la faisabilité d'une telle démarche sera posée prochainement au cabinet d'avocats.

3.2.2 Restauration

La proviseure fait état d'un service particulièrement complexe, avec un fonctionnement qui n'est pas toujours satisfaisant malgré l'accompagnement mis en place par l'établissement depuis plusieurs années (audit, formations, multiples réorganisations) :

. les problèmes relationnels entre les personnels de l'équipe persistent, nécessitant des interventions permanentes et des rappels à la déontologie et au nécessaire respect que chacun doit aux autres ;

. des démissions de plusieurs agents et des difficultés à trouver des intérimaires acceptant de travailler avec l'équipe en place ;

. des insuffisances en termes de compétences professionnelles, malgré les formations mises en place ;

. une organisation du service revue de multiples fois, sans qu'aucune ne permette de surmonter les problèmes rencontrés.

Par ailleurs, afin de pallier les difficultés rencontrées par l'équipe et le manque récurrent de personnels, un chef intérimaire a dû être embauché jusqu'à la fin de l'année scolaire.

3.3 Evolution de postes

La proviseure présente l'évolution prévue des postes pour la rentrée 2022.

Création de postes, en raison de l'ouverture de l'annexe :

- . un demi-poste d'agent(e) d'accueil ;
- . un poste de technicien(ne) informatique ;
- . un poste d'infirmier(e) ;
- . un demi-poste de professeur(e) documentaliste BCD ;
- . un poste de technicien(ne) de maintenance ;
- . un poste d'assistant(e) de vie scolaire.

Création de postes en raison de l'ouverture des sections internationales au primaire :

- . 3.5 postes de professeur(e)s de langues (anglais et japonais).

Création de postes en raison d'ouvertures de nouvelles divisions au collège (montée de cohortes) :

- . un poste de professeur(e) d'anglais à temps partiel ;
- . un poste de professeur(e) d'EPS à temps partiel ;
- . un poste de professeur(e) de sciences à temps partiel.

Suppression pour 2022-2023 de 2 postes de professeur(e)s des écoles, un en maternelle, un autre pour le niveau CM1, ainsi que d'un poste d'ASEM, au vu des effectifs actuels et des prévisions d'effectifs pour l'année scolaire prochaine.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il est prévu une reventilation du poste d'ASEM. La proviseure répond qu'un poste d'ASEM à temps complet passera à temps partiel.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il sera possible de revenir sur cette décision si les effectifs pour l'année prochaine le justifient. Le DAF répond par l'affirmative.

Les propositions de création de postes sont mises au vote :

0 contre, 0 abstention, les propositions sont approuvées à l'unanimité

Les suppressions de postes sont mises au vote :

0 contre, 0 abstention, les propositions sont approuvées à l'unanimité

3.4 Budget 2022-2023

Ce budget s'inscrit, pour la troisième année consécutive, dans le contexte particulier de la crise sanitaire et de la pandémie qui a entraîné une quasi-fermeture des frontières du Japon. Aussi, la problématique de ce budget est celle de la concomitance de 2 éléments opposés : d'une part une augmentation des dépenses structurelles et fonctionnelles due à l'ouverture du deuxième site, dit l'annexe, ainsi qu'à une structure en croissance sur le secondaire (collège en particulier) et d'autre part une stagnation des effectifs en raison de la fermeture des frontières et de l'impossibilité pour de nombreuses familles d'arriver sur le territoire japonais et par conséquent, des prévisions de recettes insuffisantes à couvrir l'augmentation des dépenses.

L'objectif est donc, pour l'année à venir, de contenir le déficit que la conjonction de ces deux facteurs va entraîner. Pour ce faire, les pistes explorées et retenues dans ce projet sont les suivantes :

- . la réduction, quand cela est possible, des dépenses, y compris en termes de masse salariale. Cette réduction ne peut suffire car de nombreuses lignes ne peuvent être réduites de manière significative ;
- . une augmentation mesurée et réaliste des droits de scolarité, des frais de transport et du périscolaire. La hausse proposée ne peut à elle seule permettre l'équilibre du budget et des différents services ;
- . un prélèvement sur les réserves de l'établissement afin d'équilibrer ce budget.

La politique d'investissement de l'établissement ne pouvant être gelée (amélioration permanente du cadre de vie et de travail) et la montée des cohortes ainsi que l'ouverture du nouveau site ne permettant pas des réductions de dépenses à moyen terme, il est donc indispensable pour les années à venir de travailler à une augmentation des recettes. La hausse des frais de scolarité ne pouvant être que mesurée et raisonnable afin de ne pas mettre en difficulté les familles, il est indispensable de viser une augmentation des effectifs. Il paraît optimiste de prévoir une réouverture des frontières ; cela signifie donc qu'une politique de communication à destination de familles déjà installées sur le sol japonais mais ne scolarisant pas leur enfant au lycée doit être élaborée et mise en œuvre.

Le DAF présente le budget organisation par organisation en expliquant que dans la globalité, en raison du contexte expliqué précédemment (fermeture des frontières empêchant la montée des effectifs conjuguée au lancement du projet immobilier) le contexte budgétaire est tendu.

Le budget général présente un déficit prévisionnel de 175 millions de yens. Toutes les organisations sont déficitaires.

Ce budget comprend une augmentation importante de la masse salariale (+6%) liée à la création de nombreux postes pour pouvoir faire fonctionner l'annexe, pour couvrir la montée des cohortes au secondaire et également couvrir les besoins en professeur de langues (cf point 3-3). Cette augmentation de 60 millions se décompose ainsi : 48 millions de nouvelles charges salariales et 12 millions de glissement vieillesse technicité (GVT).

Ce budget intègre également toutes les nouvelles charges de fonctionnement de l'annexe (contrat de maintenance, frais de viabilisation et charges importantes de loyer).

Le service du transport scolaire est présenté en quasi équilibre avec une proposition d'augmentation du tarif de 5 000 yens par an soit 365 000 yens pour l'année 2022-2023. L'objectif des 400 élèves pour équilibrer le budget n'a jamais pu être atteint cette année même avec une réouverture aux classes de CM2. Un travail de rationalisation de la taille de certains bus sur deux ou trois lignes pourrait permettre de réaliser des économies de l'ordre de 10 000 yens par trajet et ainsi d'atteindre l'équilibre du service des transports. Un représentant des parents d'élèves demande si une modification de budget pourrait être envisagée si la capacité maximale de remplissage des bus était finalement atteinte. Le DAF répond que cela pourra être revu en fonction.

Le service de demi-pension est présenté sur la base du fonctionnement actuel. Il présente un déficit prévisionnel de 11 millions de yens.

Un représentant des parents d'élèves s'étonne du caractère déficitaire du budget de ce service. Le DAF rappelle que les charges avaient baissé il y a deux ans en raison de la fermeture du service pendant plusieurs mois et qu'elles avaient par ailleurs été compensées par le budget du lycée. A l'inverse, elles ont augmenté cette année en raison de la future ouverture de la cantine de l'annexe. Il n'y a en outre plus de compensation des charges par un autre budget (autres produits de gestion courante).

Le service périscolaire est le plus affecté par la crise sanitaire, toutes les activités ont été arrêtées depuis la rentrée de janvier (hormis la garderie), le centre aéré des vacances de février a été annulé. Ce budget est construit sur l'hypothèse d'une fermeture jusqu'en juin et une réouverture de l'ensemble des activités à compter du mois d'octobre 2022. Cette situation ne permet pas d'atteindre l'équilibre et le déficit prévisionnel est de 12 millions de yens. Elle serait améliorée si une ouverture au moins partielle pouvait se faire sur la période avril juin. Il n'est pas proposé d'augmentation sauf pour la navette périscolaire qui est proposée à 1 000 yens par trajet.

Les budgets des voyages scolaires et des examens sont présentés à l'équilibre.

Le budget fondation qui est le support juridique de l'établissement est un budget sans recettes propres sauf les éventuels gains de change. Il supporte cependant des charges importantes (intérêts d'emprunt et salaires de la chargée des affaires générales). Il est donc structurellement déficitaire.

Le déficit prévisionnel de l'année 2021-2022 (environ 90 millions de yens), cumulé au déficit prévisionnel de 2022-2023, aura un fort impact sur le fond de roulement. Après prélèvement, ce dernier constituera 84 jours fin mars 2023. Selon les mesures prises par les autorités japonaises concernant l'ouverture des frontières, la situation pourrait évoluer favorablement. Le déficit prévisionnel correspond à l'absence de 120 élèves prévus dans la conférence d'orientation stratégique (COS) de 2018.

Un représentant des parents d'élèves témoigne du fait que les familles ont dû supporter de nombreuses augmentations des frais d'écologie : + 30% sur 20 ans, +15% sur 10 ans et une augmentation de 100 000 yens des droits de première inscription. Si les éléments conjoncturels constitutifs de ces augmentations sont compréhensibles, leur récurrence l'est moins selon lui. Le DAF confirme que les frais de scolarité ont augmenté de façon lissée de 1,8% à 1,9% chaque année, même si certaines années n'ont pas connu d'augmentation et qu'il y a deux ans, la hausse des frais de scolarité prévue avait été annulée à la demande des administrateurs de l'établissement.

À la question posée par le Conseiller des Français de l'étranger François Roussel, le DAF répond qu'il faudrait des effectifs supplémentaires de 100 à 120 élèves pour que le budget soit revu. Cependant, les frais de scolarité continueront à augmenter régulièrement, parallèlement à l'augmentation annuelle de la masse salariale. Le Directeur de l'AEFE explique que les coûts de fonctionnement d'un établissement scolaire ne peuvent pas être rapportés à l'inflation du pays : qu'ils soient en gestion directe, conventionnés ou partenaires, tous les établissements du réseau sont confrontés à une hausse régulière des frais de scolarité liée au moins à l'augmentation mécanique des charges salariales. Un représentant des parents d'élèves demande quelle est l'évolution du plan de contribution de l'établissement. Le DAF répond que la stabilité prévaut sur ce plan.

Au terme de ces échanges, le Directeur met le projet de budget au vote :
0 contre, 2 abstentions, 8 voix pour, le budget est adopté.

4. Questions diverses :

Questions des représentants des parents d'élèves

1. Les représentants des parents d'élèves font remarquer que la hausse des frais de scolarité a été d'environ 13% en moins de 10 ans, d'environ 30% sur 20 ans, largement au-dessus de l'inflation au Japon. Lors de l'assemblée des conseillers du 13 février, il a été mentionné par le Directeur des Affaires Financières (DAF) que la moitié de la hausse des tarifs proposée (1%) était due à la hausse du GVT. Le DAF expliqua durant cette réunion que selon les grilles salariales en vigueur au LFI Tokyo, les salaires augmentent régulièrement et tous les ans sur les premiers échelons de ces grilles. Les représentants des parents s'en étonnent et pensent que si c'est effectivement le cas, le CA devrait avoir plus d'éléments pour évaluer la situation qui fait peser le risque d'augmentations pérennes sur les familles. Nous voudrions une explication claire et chiffrée montrant le caractère récurrent des augmentations. Par ailleurs, quelle est la part de l'augmentation de la masse salariale par rapport à l'augmentation des effectifs dans la préparation du budget ? Le DRH avait proposé en 2018 de mettre en place les outils nécessaires à la gestion prévisionnelle des emplois, qu'en est-il ? Nous faisons par ailleurs la proposition de privilégier à compétence équivalente l'embauche d'enseignants qui ont le moins d'ancienneté possible ce qui se fait déjà dans d'autres établissements du réseau.

[Voir plus haut.](#)

2. Depuis 2018, Les représentants des parents soulignent l'augmentation constante de la masse salariale (voir CR des précédents CA). Pour rappel, la masse salariale ne doit pas dépasser 70% des droits de scolarité. Pourriez-

vous nous fournir le quotient entre masse salariale et droits de scolarité pour les 5 dernières années et pour le budget proposé ?

Ce ratio varie entre 61% et 63% sur les 5 dernières années et en deçà du ratio prudentiel de 70%.

3. Étant donné qu'une augmentation des dépenses structurelles et fonctionnelles est due à l'ouverture du 2ème site, dit l'Annexe, nous voudrions mettre en perspective le lien entre décisions passées et situation actuelle. Le premier budget pour l'Annexe était estimé entre 50 et 70 millions de yens (CA 19 octobre 2018) pourriez-vous nous fournir le budget total de la rénovation et expliquer les raisons qui ont fait que l'estimation initiale soit différente du budget finalement exécuté ?

Les travaux étant encore en cours, un bilan complet sur les coûts sera dressé à la fin du chantier. Une mise à jour sera faite au prochain conseil d'administration et le bilan définitif sera présenté en octobre 2022. À ce jour, les dépassements prévisionnels concernent essentiellement deux postes : le loyer (cf. conseil d'administration du 15 février 2021) et le désamiantage, mais restent dans l'enveloppe du budget pour les imprévus.

4. Quel est l'impact de l'annexe sur les frais de scolarité ? En 2018, la Direction proposa de présenter une projection des différentes possibilités sur 5 ans, ce qui n'a pas été fait. Combien d'élèves sont nécessaires pour que l'extension n'impacte plus les finances de l'établissement ?

Pour rappel, la COS réalisée en 2018 avait prévu un effectif de 1 550 élèves à la rentrée 2022. Le différentiel de 100 élèves supplémentaires par rapport à nos effectifs aurait permis de faire face aux frais liés à cette extension.

5. Dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, certaines familles ont fait remarquer que le service pédagogique rendu par le LFI Tokyo entre le vendredi 21 et le vendredi 28 janvier n'a pas été à la hauteur des frais de scolarité réclamés. Afin de compenser, sera-t-il possible au LFIT de donner des cours supplémentaires pour les familles qui le souhaitent ?

La proviseure se dit navrée d'entendre l'insatisfaction de certaines familles. Elle retient également les très nombreux messages positifs reçus. Le plan de continuité pédagogique a été appliqué lors de ce passage en distanciel et les enseignants comme les équipes administratives, de vie scolaire et de direction se sont pleinement mobilisés pour assurer cette continuité, week-end inclus. Certaines classes ont certes été confrontées à l'absence d'un ou plusieurs enseignants, en arrêt et donc dans l'incapacité d'assurer les cours en distanciel. Cependant, l'établissement a organisé des remplacements : répartition des élèves du primaire dans d'autres classes, y compris lors de la semaine d'enseignement à distance, recrutement d'enseignants remplaçants pour le primaire comme pour le secondaire, devoirs complémentaires donnés.

Questions du représentant des personnels :

1. Bonjour. Pourquoi les personnels qui étaient absents, positifs au covid ne font pas de tests avant de revenir ? Les élèves doivent le faire. Certes le centre de santé recommande 10 jours (ou 7 ?) avant le retour, mais par sécurité, ne serait-il pas plus sage d'en exiger ? Il y a quand même de la santé des autres. Merci.

Les personnes qui ont été positives ne doivent pas refaire un test avant leur sortie d'isolement. Cette règle instaurée par les autorités sanitaires (et pas uniquement au Japon) s'impose à tous, y compris aux personnels et aux élèves de l'établissement.

2. A combien s'élèvent les recettes de la location de l'emplacement au food-truck ?

Il n'y a aucune recette liée à l'installation du food-truck. Le statut de la fondation n'autorise pas la perception d'un loyer.

A l'issue de ces questions diverses, le Directeur de l'AEFE remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration et exprime son souhait de pouvoir être présent au conseil d'administration de la fin de l'année scolaire.

La séance est levée à 19h25.